

REGLEMENT INTERIEUR

INSIDE REGULATION

1. APPARTEMENTS LOUES

Tous les appartements loués sont la propriété de particuliers qui ont confié leur mise en location à l'Agence LA CIME agissant comme mandataire.

2. OCCUPATION DES APPARTEMENTS

Le présent règlement concerne les conditions générales de location et d'occupation des locaux qui sont réservés à un usage exclusif d'habitation de plaisance.

Le locataire jouira bourgeoisement des lieux loués et du mobilier les garnissant. Toute sous-location est rigoureusement interdite.

3. NOMBRES DE PERSONNES

La location de l'appartement est effectuée pour un nombre de personnes défini dans le contrat de location, qui ne peut en aucun cas être dépassé. En cas de non-respect de cette clause, le contrat peut être résilié immédiatement sans remboursement.

4. HORAIRE D'ARRIVEE ET DE DEPART

La location de l'appartement est consentie pour un séjour qui commence le jour de l'arrivée à 17h. Elle se termine le jour du départ à 10h.

5. REDUCTION DE LA DUREE DU SEJOUR

En cas de réduction de séjour, pour quelque raison que ce soit, l'Agence LA CIME ne sera en aucun cas tenue de rembourser le loyer correspondant à la réduction du temps de séjour.

6. RESTITUTION DES CLEFS

Le locataire est tenu de rapporter les clés à l'Agence LA CIME le jour de son départ.

7. PERTE DE CLEFS PAR LE LOCATAIRE

Une somme forfaitaire de 150 € sera exigée du locataire en cas de perte de clés qui lui ont été remises, pour couvrir les frais afférents à cette perte.

8. ETAT DE PROPRETE DE L'APPARTEMENT

Le locataire devra, à son départ, laisser l'appartement dans un bon état de propreté. La vaisselle et les appareils ménagers devront être aussi nettoyés. En cas de non-respect de cette clause, le locataire se verra facturer les frais de nettoyage et de remise en état.

9. INVENTAIRE ET ETAT DES LIEUX

Un inventaire est remis à l'arrivée. Toute réclamation concernant cet inventaire et l'état des lieux de l'appartement devra être présentée à l'Agence LA CIME dans les 24h au plus tard. Passé ce délai, si aucune réclamation n'a été formulée, l'inventaire sera considéré comme accepté par le locataire.

10. DETERIORATION

Le locataire sera tenu responsable de toute détérioration, casse ou perte des objets portés à l'inventaire, il devra le signaler à l'Agence LA CIME et sera tenu de rembourser le prix des objets manquants ou détériorés à leur prix de remplacement et si nécessaire leur remise en état ou leur nettoyage. De même il devra rembourser le prix des réparations en cas de dégradation des lieux.

11. VOL ET PERTE D'EFFETS PERSONNELS

L'Agence LA CIME décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'effets personnels qui interviendrait dans le cours de la location.

12. RESTITUTION DU DEPOT DE GARANTIE

La dépôt de garantie sera restitué au locataire dans les 15 jours suivant son départ après vérification de l'inventaire et de l'état des lieux. Les sommes dont le locataire pourrait être redevable seront déduites du montant du dépôt de garantie avant restitution.

13. RESILIATION ET LITIGE

L'Agence LA CIME se réserve le droit de résilier sans indemnités tout contrat de location en cas d'inexécution par son bénéficiaire d'une des clauses du présent règlement. Dans ce cas, la totalité du séjour lui sera acquise. Tout litige pouvant résulter du présent règlement sera de la compétence du Tribunal d'Albertville.

14. BRUIT

Le locataire s'engage à respecter ses voisins et à ne pas faire de bruit de jour comme de nuit. Si ces conditions n'étaient pas respectées, l'Agence LA CIME se réserve le droit de résilier le contrat de location et d'encaisser le dépôt de garantie et/ou de procéder à l'expulsion immédiate sans remboursement de la location.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE FUMER DANS LES APPARTEMENTS

1. RENT APARTMENTS

All the rented apartments belong to private individual owners who consigned their renting to Agence LA CIME as an agent.

2. APARTMENT'S OCCUPANCY

The apartments must be used only as habitation: under-letting is strictly forbidden. The tenant shall enjoy the rented premise, equipment and furnishings with due diligence.

3. NUMBER OF PERSONS

The apartment is let for a certain number of people (written on the contact). It is not allowed to exceed this number. If this clause is not respected, the contract can be cancelled without any refund.

4. ARRIVAL AND DEPARTURES TIMES

On the day of arrival, the apartment can be entered at 5 pm, on the day of departure; it must be free before 10 a.m.

5. REDUCTION OF STAY

If some any reason the stay should be reduced, Agence LA CIME will not refund the rent.

6. RETURN OF KEYS

The tenant must bring back the keys to Agence LA CIME, before leaving.

7. LOSS OF THE KEYS BY THE CLIENT

In case of loss, an amount of 150 € will be taken from the deposit.

8. CLEANING OF THE APARTMENT

At the departure, the tenant must leave the apartment cleaned. The dishes have to be cleaned too. In case of not respect, Agence LA CIME will deduct the cleaning cost from the deposit.

9. INVENTORY

An inventory is given on the arrival day. Every complain protest about this inventory must be told to Agence LA CIME before 12 a.m. the day after the arrival. After this time, no more complain will be accepted.

10. LOSS AND DAMAGES

The tenant is responsible of every damages, breakage or loss of things written on the inventory. He must tell it to Agence LA CIME and pay for the missing, broken things, repairs or cleaning.

11. THEFT AND LOSS OF DAMAGES BELONGINGS

Agence LA CIME declines every responsibility in case of theft or loss of personal belongings during the stay.

12. RETURN OF DEPOSIT

The deposit will be cashed or cancelled within 15 days after his departure, after checking on the inventory.

13. CANCELLATION AND LITIGATION

Agence LA CIME is allowed to cancel every contact without any indemnity if one clause of this regulation is not respected.

In that case, Agence LA CIME, will keep the totality of the amount of the rent.

For every litigation, only the Commercial Court of Albertville is competent.

14. NOISE

The tenant is not allowed to do any noise during night and day, and have to respect his neighbors. In case of non-respect of those rules, Agence LA CIME can cash the deposit or will have to stop the renting and ask the tenant to leave the apartment immediately and will refuse to give back any amount of the rental and of the deposit.



Agence La Cime

SMOKING IS STRICTLY FORBIDDEN IN THE APARTEMENT